

Fait à Cannes, le 22 mai 2025

FICHE INFIRMERIE ET D'URGENCE 2025/2026

Données réservées exclusivement à l'établissement et aux secours

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL

Afin de garantir une prise en charge optimale de votre enfant à Stanislas, merci de compléter ce document avec les informations demandées et de penser à signaler tout nouveau problème de santé ou toute évolution de pathologie en cours d'année scolaire.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Classe de l'élève :

Nom de l'élève : Prénom : Age :

Nom et Prénom de la mère : Téléphone :

Nom et Prénom du Père : Téléphone :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom et Prénom : Téléphone :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Si votre enfant présente des troubles physiques (allergies, asthme, diabète, épilepsie, drépanocytose, leucémie, etc) ou psychiques (troubles scolaires anxieux, troubles du comportement alimentaire, syndromes dépressifs, etc.) il est possible de faire une demande de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec votre médecin, visant à garantir un accueil et un accompagnement individualisés pour votre enfant ;

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PAI font l'objet d'une démarche concertée au sein de Stanislas, les documents sont disponibles dans votre espace Ecole Directe : présentation PAI et demande de PAI.

J'atteste sur l'honneur que mon enfant est à jour de ses vaccinations : ☐ Oui ☐ Non

Poids de l'élève :

Problèmes respiratoires (si oui, préciser) :

☐ Allergie(s) médicamenteuse(s) (si oui, préciser) :

☐ Allergie(s) ou intolérance(s) alimentaires **médicalement avérées** (si oui, préciser) :

☐ Informations complémentaires, Préciser :

En cas d'allergie alimentaire médicalement avérée, j'ai bien pris note que **je dois faire une demande de PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** pour qu'une fiche « Conduite à tenir » soit élaborée, qu'un traitement d'urgence soit déposé à l'infirmerie et que mon enfant puisse prendre ses repas à Stanislas dès la rentrée scolaire.

A défaut de demande de PAI, toute déclaration d'allergie ou d'intolérance **doit impérativement être accompagnée d'un certificat médical** autorisant l'enfant à prendre ses repas en restauration collective.

A défaut, pour des raisons de santé et de protection de votre enfant, l'accès à la restauration lui sera refusé

CONFIDENTIALITÉ

Afin de préserver le secret médical, il est possible d'adresser des informations confidentielles à l'infirmerie, sous enveloppe cachetée, avec le nom, le prénom et la classe de votre enfant.